

**MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER**  
76740

CONVOCACTION DU 02 JUILLET 2015

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU JEUDI 09 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pierre GAY qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER  
Monsieur Franck MATTON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CANU

Madame Agnès VAN COLEN a été élue secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre CANU souhaite apporter une remarque sur le compte-rendu du 26 juin à propos de la toiture de l'Eglise :

Il souligne qu'il accorde toute sa confiance pour les travaux à Monsieur Le Maire et Monsieur WYSS. Par contre, étant donné que le problème de la toiture de l'église avait été soulevé par lui-même, il aurait souhaité être associé à la rencontre avec Monsieur DELALONDE. Monsieur Le Maire regrette de ne pas l'avoir fait. Monsieur Jean-Pierre CANU présente toutes ses excuses pour s'être mis en colère lors de la réunion de conseil.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **SURPRESSEUR**

Monsieur le Maire rappelle la démarche de travail concernant le surpresseur qui avait été soumise à l'approbation de Madame La Sous-Préfète.

Monsieur Le Maire donne lecture de la réponse de Madame La Sous-Préfète.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil la proposition de mettre en place dans un premier temps un surpresseur provisoire.

Des devis ont été demandés.

Le montant des travaux mécaniques s'élève à la somme de 13 638 € HT

Le montant des travaux électriques s'élève à la somme de 10 514 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer les devis.

Monsieur Le Maire précise que ce surpresseur provisoire ne peut dépasser un an et propose au conseil municipal de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la mise en place d'un surpresseur définitif. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre et pour la fourniture et mise en place d'un surpresseur définitif et à signer les pièces ce rapportant à cet effet.

Monsieur Le Maire informe que la réunion de la Commission de délégation de service public se réunira prochainement pour donner son avis sur la prolongation d'un an du contrat actuel de délégation du service public de l'eau et de l'Assainissement ainsi que sur l'appel d'offres des contrats. Le Conseil Municipal se réunira ensuite pour délibéré sur ces dossiers.

## **CHAPELLE NOTRE DAME DU VAL**

Monsieur Le Maire précise que le dossier Chapelle Notre Dame du Val n'était pas à l'ordre du jour. Des nouveaux éléments sont parvenus à la mairie après l'envoi de la convocation du conseil Municipal.

Monsieur Le Maire souligne qu'il y a un caractère d'urgence à avancer sur ce dossier et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le caractère d'urgence et souhaite que ce sujet soit abordé.

Monsieur Le Maire souligne, (après avis de la DRAC), qu'il est nécessaire de consulter trois architectes au minimum pour la programmation de la restauration de la Chapelle Notre Dame du Val. Cette mission aura pour objets principaux de définir l'ensemble des lots et l'estimation financière des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à consulter cinq architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant un diagnostic et une programmation de la restauration de la chapelle Notre Dame du Val. Une copie du dossier sera envoyée à la DRAC.

Monsieur le Maire précise que l'Association « Pour que vive la Chapelle Du Val » sera associée à la démarche.

Madame Fanny LOURETTE demande si la MASC occupe toujours les jardins. Il lui est répondu que oui.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **FETE NOTRE DAME DU MONT CARMEL**

Madame Agnès VAN COLEN souligne qu'une messe aura lieu le samedi 18 juillet à 18 h 30 en l'église de Sotteville. Elle demande si l'organisation d'un verre de l'amitié est prévue à l'issue de la cérémonie.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

### **INONDATIONS**

Monsieur Jean-Luc CANU souligne que le problème des inondations rue de Frimousse n'est toujours pas résolu. Il demande à ce que ce sujet soit de nouveau étudié dans les prochains mois.

### **AMAS DE TERRE**

Madame Stéphanie CAPRON précise qu'un gros tas de terre a été déposé au départ du chemin Du Val rendant la circulation difficile. Les employés communaux l'enlèveront.

### **TERRAIN DE TENNIS**

Madame Stéphanie CAPRON signale que des jeunes, bruyants, étaient sur le terrain de tennis la nuit de vendredi à samedi avec des lampes. Il faudrait regarder s'il y a eu des dégradations.

### **FESTIVAL DU LIN**

Madame Fanny LOURETTE demande s'il y a un retour du festival du Lin. A Sotteville, le nombre de visiteurs est pratiquement le même que l'an dernier.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE MER ET LIN**

- Monsieur Benoit MOREAU informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin » a voté à l'unanimité un rapprochement avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.  
Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que ce ne sera pas « indolore » pour les administrés.
- Monsieur Le Maire souligne que le pilier du Camping n'est pas encore réparé. Madame Delphine ROCQUIGNY de la Communauté de Communes présente ses excuses car elle pensait que c'était fait et n'avait pas relancé VEOLIA. Elle va le faire rapidement. Monsieur Jean-Pierre CANU précise que la Communauté de Communes avait bien fait son travail. C'est VEOLIA qui devrait présenter ses excuses.

La séance est levée à 20 h 10.

